

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2022

RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SECOURS
NON-VACCINÉ GRÂCE À UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - (N° 322)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Isaac-Sibille

à l'amendement n° 43 de M. Hébrard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« relevant »

les mots :

« qui relèvent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision grammaticale.